

**Mémoire conjoint présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
par
la Fédération régionale
de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et
le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec**



Audience publique

**Projet Éoliennes de l'Érable
à St-Ferdinand, Ste-Sophie d'Halifax et
St-Pierre-Baptiste**

10 Décembre 2009

1. Introduction

Monsieur le président
Monsieur le commissaire

La Fédération régionale de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) vous remercient de l'opportunité que vous leur offrez de vous présenter ce mémoire dans le cadre de cette audience publique sur le projet de la compagnie Énerfin Societad de Energia. Ce projet connu sous le nom de « Éoliennes de l'Érable » concerne des parties du territoire des municipalités de St-Ferdinand, Ste-Sophie d'Halifax et St-Pierre-Baptiste.

Notre Fédération régionale de l'UPA est la composante de 9 syndicats de base et de 5 syndicats spécialisés. Au 31 juillet 2009, on dénombre, sur le territoire de notre Fédération régionale, 1804 fermes et 2622 productrices et producteurs agricoles. Sur le plan territorial, la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic englobe la MRC de Lotbinière et une partie des MRC de Bécancour, des Appalaches et de l'Érable.

Le SPFRQ pour sa part compte 4950 propriétaires sur le même territoire (à vérifier).

2. La politique énergétique du gouvernement du Québec

D'entrée en matière, précisons que nos organisations souscrivent aux orientations 2006-2016 de la politique énergétique du gouvernement du Québec qui définit les buts à atteindre ainsi que les actions à entreprendre sur le plan énergétique dont les objectifs visent notamment à :

- renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie du Québec ;
- utiliser davantage l'énergie comme levier économique ;
- accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales ;
- consommer l'énergie plus efficacement.

En matière d'énergie éolienne, cette politique prévoit qu'en 2015 la filière éolienne avec son total de 4000 MW de puissance installée devrait représenter environ 10% de l'ensemble de la demande de pointe en électricité. À plus long terme, d'autres appels d'offres suivront à raison de 100 MW d'énergie éolienne pour chaque 1000 MW d'énergie hydroélectrique supplémentaire développée par Hydro-Québec.

..3/

Lors de son lancement, cette politique énergétique du Québec a été bien accueillie. Elle présente de nouvelles opportunités d'investissements, tels que les nouveaux appels d'offres dans le secteur éolien, les projets hydroélectriques et, dans une moindre mesure, les petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins. Elle présente aussi une possibilité de diversification du tissu industriel québécois, ici nous pensons plus particulièrement aux compagnies forestières qui verront un débouché pour les matières ligneuses pour la production d'éthanol, de même qu'aux municipalités avec les déchets urbains.

Par ailleurs, l'UPA reconnaît l'importance de promouvoir la production d'énergie propre et renouvelable pour renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie du Québec. Pour notre milieu agricole, le coût de l'énergie demeure un sujet d'actualité et une source de préoccupation constante qui affecte la rentabilité des entreprises agricoles.

3. Mise en situation

Le projet de la Société Énerfin localisée sur des terres privées, consiste en l'implantation, la construction et l'opération pour une période de 20 ans d'un parc éolien de 100 MW déployés par 50 éoliennes d'une puissance unitaire de 2 MW chacune. Outre la construction des éoliennes, le projet comprend des chemins d'accès, un réseau collecteur souterrain, un poste élévateur, un bâtiment d'opération, des mats de mesure de vents et un centre d'interprétation. Le poste élévateur sera relié au réseau d'Hydro-Québec par une ligne de transport d'énergie de 34,5 kV. Le coût total du projet est estimé à 400 millions de dollars. Sa mise en service est prévue en décembre 2011. Il s'agit là d'un investissement colossal pour les communautés locales concernées.

Suivant le lancement du second bloc d'énergie éolienne de l'appel d'offre A/O 2005-03 émis le 31 octobre 2005 pour 2000 MW d'énergie éolienne produite au Québec, nous avons assisté à du démarchage de diverses compagnies intéressées par le potentiel éolien sur le territoire de notre Fédération.

En parallèle et afin de mieux saisir les enjeux reliés au développement de l'industrie éolienne, nous avons assisté aux colloques éoliens tenus à Rimouski en décembre 2005 et octobre 2006.

Lors du précédent appel d'offre, soit au cours de l'été 2005, des représentants de l'UPA et d'Hydro-Québec ont élaboré un cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieu agricole et forestier. Au départ c'est sur cette base que les propriétaires agricoles et forestiers de notre région furent interpellés.

.../4

Comme il s'agit d'une nouvelle industrie au Québec, ayant peu de référence et se sentant un peu laissé à eux-mêmes, constatant que les offres des différentes compagnies étaient difficilement comparables et analysables, plusieurs d'entre eux ont alors communiqué avec leurs syndicats de base pour les appuyer.

C'est alors que les syndicats décidèrent d'interpeller la Fédération régionale de l'UPA et le Syndicat des propriétaires forestiers.

4. Protocole d'entente entre la MRC de l'Érable, les municipalités visées, la Fédération de l'UPA, le SPFRQ et Geilectric

Fort d'un mandat obtenu des conseils d'administration des Syndicats de base de l'UPA concernés et de l'historique hors du commun, du fort niveau de concertation UPA/milieu municipale de l'Érable, nous avons entrepris une négociation sur la base régionale avec le promoteur d'alors pour le projet connu aujourd'hui sous le nom de « Éolienne de l'Érable ». Notons au passage que la Fédération et le SPFRQ discutaient en même temps avec le promoteur du projet des Moulins, 3Ci, mais sans la collaboration du milieu municipal de ce territoire.

Les milieux municipal et agricole de l'Érable, par l'union de leurs efforts et suivant plusieurs rencontres de travail avec le promoteur Geilectric ont été en mesure, le 9 mai 2007, de convenir d'une entente mixte. Selon nous, il s'agit d'une première au Québec.

Ladite entente prévoit, notamment, la création de différents fonds à être gérés par le milieu municipal en collaboration avec le comité de suivi de l'entente dont nous faisons partie. Il est question, ici, d'un fonds de visibilité et d'un fonds d'acceptabilité sociale. Ils ont pour but de favoriser le développement socio-économique, atténuer les impacts et supporter les activités d'organismes à but non lucratif.

Suivant l'acceptation du projet par Hydro-Québec, Geilectric a vendu ses droits, titres et intérêts à la Énerfin Societat de Energia, compagnie espagnole, connue sous le nom de « Énerfin ». Suivant cette transaction, les parties au protocole d'entente UPA/MRC/Geilectric ont, le 27 août 2008, confirmé leur consentement à la cession dudit protocole.

L'intervention de notre Fédération régionale et du SPFRQ pour le projet Étoile de l'Érable a permis de nous assurer que la répartition de la richesse découlant de l'exploitation du projet soit le plus équitable possible tant pour la communauté agricole que non agricole, sans nuire à la rentabilité financière et à la compétitivité du projet. Rappelons que Geilectric était en compétition avec 65 autres soumissionnaires pour cet appel d'offre de 2000MW.

..5/

Toutefois, pour nous, le travail n'était pas terminé, puisque nous n'avions pu alors discuter de différentes modalités visant plus particulièrement l'aménagement et l'exploitation du parc éolien en milieu agricole et forestier.

C'est ainsi, que la Fédération et le SPFRQ amorcèrent en 2009 avec Énerfin et suivant la visite des installations du promoteur au Brésil, des discussions en vue de convenir d'ententes complémentaires. Une entente de principe, a d'ailleurs été conclue, récemment.

Lesdites ententes complémentaires permettent de définir les compensations économiques n'ayant pas été définies dans le Contrat d'octroi d'option pour l'installation des infrastructures localisées en milieux agricole et forestier. Les discussions ont eu lieu sur la base du cadre de référence Hydro-Québec. Elles visent, entre autres, à déterminer le mode de calcul des compensations pour :

- les pertes de récoltes en dehors de l'emprise durant la construction ;
- pour les inconvénients reliés aux travaux de construction ;
- pour la remise en culture ;
- pour la restauration des lieux ;
- pour les dommages en bordure de l'emprise ;
- pour les coupes de bois ;
- pour le fonds forestier ;
- pour les chemins d'accès et l'implantation du système collecteur.

D'autres dispositions visent l'embauche d'un représentant de l'UPA au chantier, la mise en place d'un cadre pour solutionner une problématique éventuelle de tension parasite, la hauteur et la profondeur des fils électriques, l'accès aux lieux, les droits des constructeurs, de cultiver et de reboiser des propriétaires, le drainage et la mise en place d'un mécanisme de prévention/solution.

L'ensemble de ces mesures seront annexées aux contrats d'octroi d'option des propriétaires concernés et bonifient plusieurs dispositions importantes du cadre de référence de novembre 2005 UPA/Hydro-Québec.

Les discussions, à ce niveau, ont été cordiales et empreintes de respect mutuel. Le promoteur s'est comporté en bon citoyen corporatif. Nous tenions à le féliciter. Nos relations sont toujours excellentes.

Par ailleurs, nous devrions entreprendre prochainement une démarche juridique afin de nous assurer que ces ajouts à l'entente permettent de bien couvrir l'intérêt juridique et économique des productrices et producteurs agricoles et forestiers.

..6/

Précisons, au passage, que le protocole d'entente ne traite pas de l'emplacement des éoliennes ni des limites du parc. Cela a plutôt fait l'objet de discussion au cas par cas entre le promoteur et les propriétaires en fonction de considérations spécifiques telles que la qualité des vents, l'accès aux sites et la capacité d'interconnexion. Elle n'affecte pas non plus le pouvoir d'intervention de l'UPA (Syndicats et Fédération) devant la CPTAQ eu égard aux représentations qui ont pour objet l'optimisation du projet éolien au moyen par exemple d'une relocalisation d'une ou plusieurs éoliennes, ou des chemins d'accès pour des motifs de protection du territoire agricole.

Conclusion

La Fédération régionale de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec considèrent que le projet les Éoliennes de l'Érable ne nuit pas au milieu agricole et forestier.

Ce dernier représente un investissement majeur pour la région et pour les municipalités visées. Son apport aux développements sociaux économiques est indéniable et permettra de freiner la décroissance démographique qui sévit dans le secteur en cause.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit en droite ligne avec la politique énergétique du Québec et pour la communauté agricole et forestière il s'agit là de l'exploitation de la forme d'énergie la plus avantageuse pour nous.

Au fil des ans et plus souvent qu'autrement, l'exploitation et le transport d'énergie (ligne électrique, gazoduc, oléoduc) se sont avérés un fardeau et une contrainte pour la pratique de l'agriculture (pylône, servitude). Bien que les projets desservants principalement le milieu urbain et sont plus concentrés en milieu rural, en bon citoyen corporatif, les propriétaires agricoles et forestiers ont permis via des ententes, de gré à gré, plutôt que par expropriation, du moins jusqu'à aujourd'hui, la construction des dites infrastructures moyennant le versement d'une compensation unique pour compenser les dommages subis. L'héritage qui s'ensuit est souvent hypothéqué d'inconvénient pour les générations futures.

De sorte qu'à la longue on a l'impression que les citoyens, les collectivités et l'État considèrent comme acquis tout projet d'intérêt général (ligne de transport d'énergie, puits municipaux, agrandissement de périmètre urbain, sentier de VHR, piste cyclable) qui empruntent les terres agricoles. Le milieu agricole se retrouve alors seul avec sa solitude...

.../7

Conséquemment, nous nous sentons interpellés par ce type de projet, puisqu'au-delà des indemnités pour les pertes d'usage, les propriétaires producteurs agricoles et forestiers sont associés aux partages des retombées, d'autant plus quand les équipements sont localisés en dehors des massifs d'érable et des terres à bon potentiel agricole.

Par ailleurs, dans le présent dossier, la collaboration avec le milieu municipal régional et local a permis au surplus de convenir avec le promoteur de différents fonds qui favorise l'ensemble de la communauté. L'intégration du parc dans le milieu devrait en être grandement gagnante. Dans le même sens le projet de centre d'interprétation et de bâtiment communautaire sera un ajout intéressant d'un point de vue touristique et d'équipements communautaires.

La mise en place du comité de suivi du protocole d'entente, l'opération éventuelle des fonds s'y rapportant et les annexes que nous avons négociées récemment à cette dernière sont pour nous les éléments forts du projet. Nous pensons que le protocole convenu démontre que la conciliation des usages est possible et souhaitable.

Par ailleurs, nous vous informons que nous serons appelé prochainement à fournir notre avis à la CPTAQ en lien avec ce projet. Notre analyse portera principalement sur l'impact du projet sur les milieux agricole et forestier. Précisons que l'étude d'impact déposé au dossier du Bape mentionne que le projet prévoit le déboisement de 63 ha et qu'une amélioration des chemins d'accès sur les propriétés serait profitable pour les activités forestières.

Nous espérons que les commentaires inclus au présent mémoire seront pris en compte dans le rapport de la Commission et permettront d'éclairer la décision gouvernementale à venir.

Merci



Normand Côté, président
Fédération régionale de l'UPA
de Lotbinière-Mégantic



Maurice Vigneault, porte parole
Fédération régionale de l'UPA
de Lotbinière-Mégantic



Martin J. Côté, président
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

